



Canadian Nuclear  
Safety Commission

Commission canadienne  
de sûreté nucléaire



# *Répercussions éventuelles de la perception du public à l'égard du transport des matières radioactives*

Karine Glenn

Conseillère exécutive, Cabinet du Président  
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Conférence internationale sur le transport sûr des matières radioactives  
Vienne, Autriche  
Octobre 17-21, 2011

# *Les 50 dernières années*



- Des millions d'expéditions annuellement complétées de façon sûre et sécuritaire
- Colis conçus par des ingénieurs, évalués par des ingénieurs
- Approbations fondées sur la science
- Cadre réglementaire efficace

**Transport sécuritaire des matières radioactives  
généralement sans intérêt de la part du public**

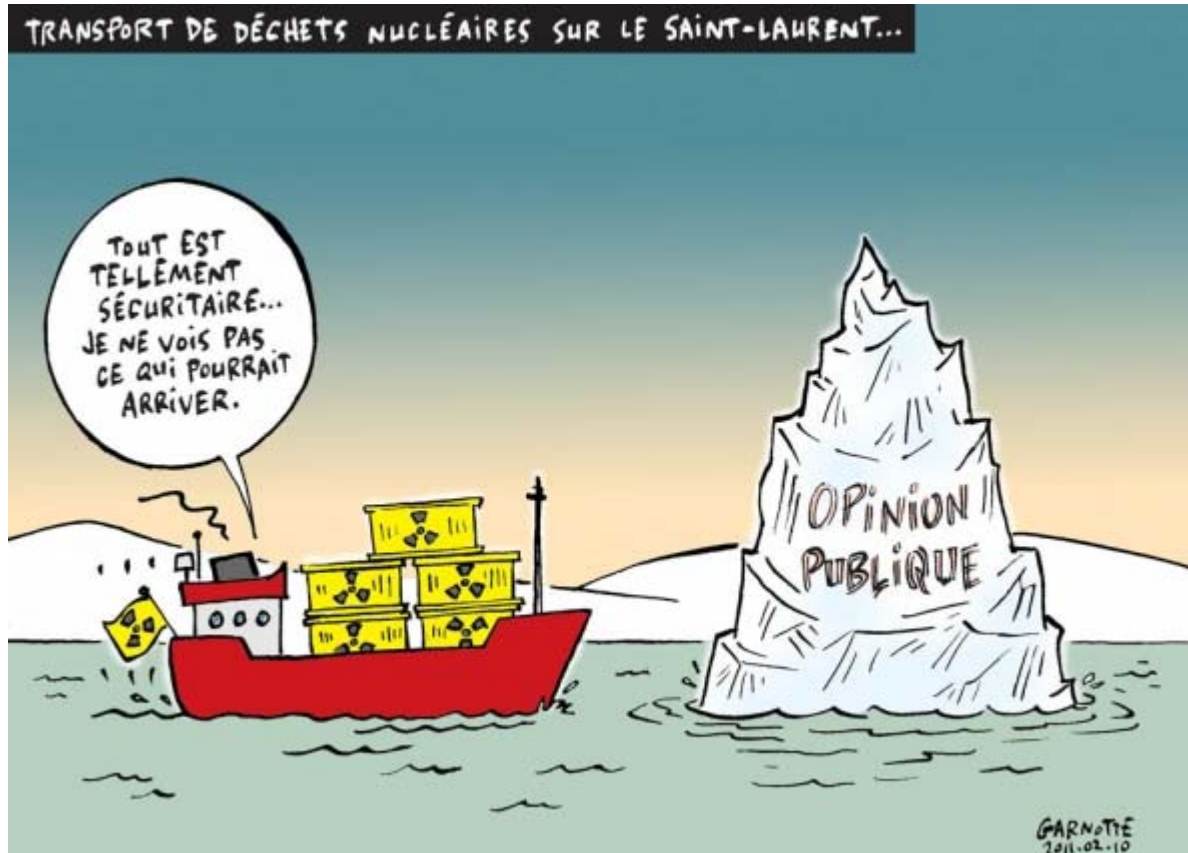
# *Une population en évolution*



- Information plus facilement disponible et accessible
- Un meilleur accès à l'information ne garantit pas une meilleure compréhension
- L'information disponible n'est pas toujours exacte, correcte ou véridique

**Nucléaire souvent associé à du danger et perçu comme tel**

# Perception du public



**“Tout est tellement sécuritaire... Je ne vois pas ce qui pourrait arriver.”**

# Information vs. sécurité



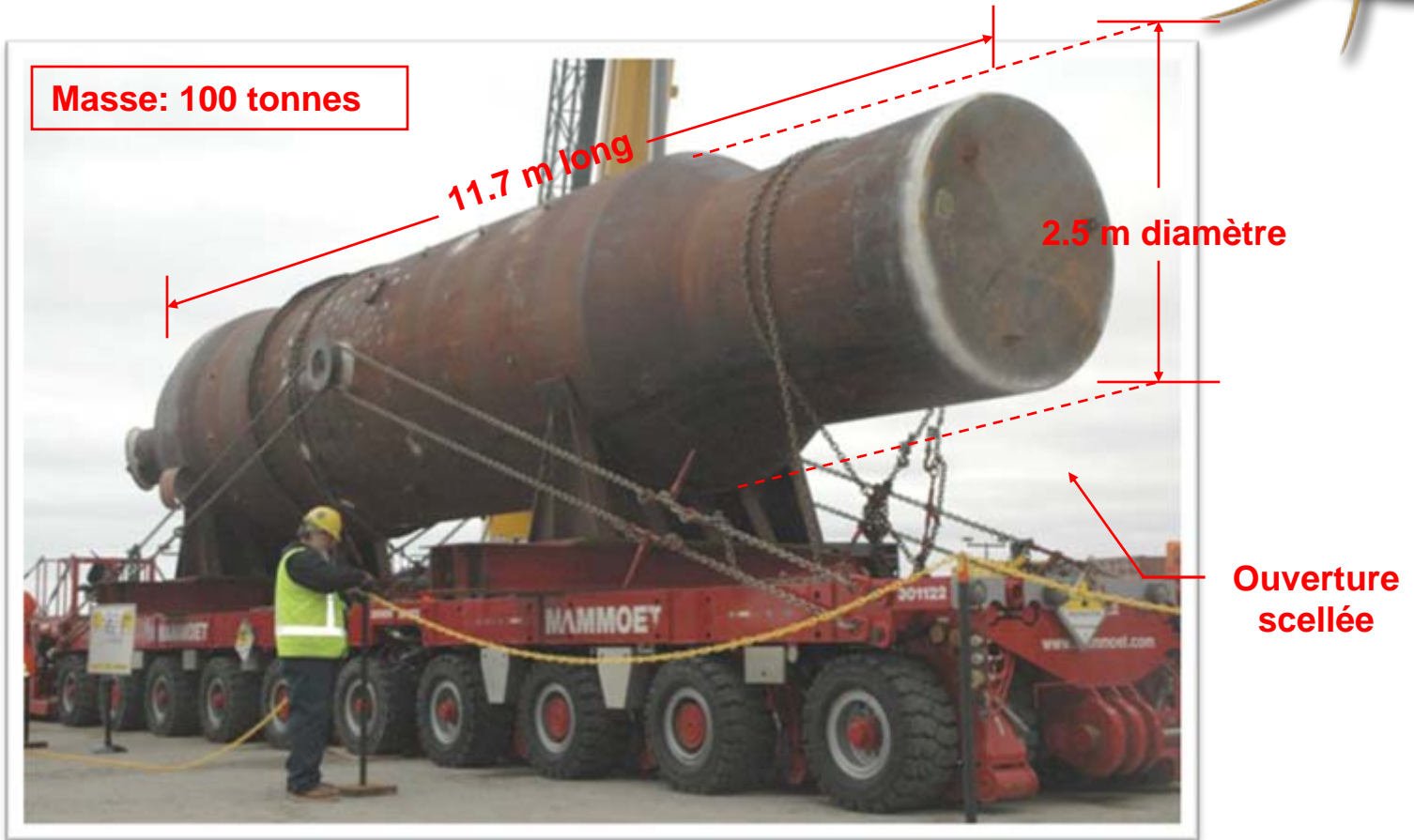
- Le public veut les détails sur les expéditions (où, quoi, quand, comment)
- Distribution de l'information souvent restreinte pour protéger le public et la sécurité nationale et internationale
- Réglementation canadienne interdit la divulgation des détails sur les expéditions pour les matières nucléaires

# Étude de cas n° 1: les générateurs de vapeur



- Transport de composants de grande dimension (OCS-I) sous arrangement spécial
- Intérêt public et médiatique élevé
- 77 intervenants ont participé à l'audience publique de la CCSN (Sept. 2010)
- Peu ou pas d'information disponible de sources officielles à l'origine

# Étude de cas n° 1: les générateurs de vapeur





Une équipe de spécialistes ont évalué les facteurs suivants:

- Substances nucléaires
- Incidences environnementales
- Radioprotection
- Mesures de sûreté
- Gestion des situations d'urgence
- Réglementation pour le transport

# Étude de cas n° 1:

## Les conclusions de la CCSN



- La configuration d'emballage proposée respecte les prescriptions visant les OCS-I et les colis du type CI-1
- L'envoi proposé est conforme à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et au *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*
- Le niveau général de sûreté du transport respecte ou dépasse toutes les exigences applicables

# Étude de cas n° 1: Leçons retenues



- Perception affectée par la dimension des générateurs de vapeur
- Arrangement spécial :
  - L'utilisation du terme « Spécial » donne l'impression de contourner la réglementation
  - Perception d'un niveau de sûreté inférieur
- Le Canada mène le développement de réglementation sur:
  - Les arrangements spéciaux
  - Le transport de composants de grande dimension

## Étude de cas n° 2 :

### Déversement de concentré d'uranium



- Incident en mer impliquant un envoi de matériel FAS-I dans des colis de type Industriel
- Tout le matériel contenu dans la cale
- Transparence de la CCSN avec communication de l'information à la population
- Détails de l'incident présentés publiquement à la Commission en Janvier 2011

# Étude de cas n° 2 : Incident maritime



**Aucune contamination  
à l'extérieur de la cale  
et faible taux de  
rayonnement à la  
surface de la cale**

**Aucun risque pour  
l'équipage, le public et  
l'environnement  
découlant de cet incident**



# Conclusions



- La population exige de l'information sur le transport des matières radioactives
- Les autorités compétentes ont la responsabilité de diffuser l'information factuelle au public en temps voulu
- Le droit du public à l'information ne peut compromettre la sécurité



**CCSN**

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Canada 

[sûreténucléaire.gc.ca](http://sûreténucléaire.gc.ca)